

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age  
Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

127.36

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

**OBJET : Participation financière 2019 en faveur de l'institut de la maladie d'Alzheimer  
(IMA).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes du bel âge, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La loi du 28 décembre 2015 d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) prévoit la reconnaissance du statut des proches aidants et incite au développement d'actions en faveur des proches aidants de personnes du bel âge.

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône apporte depuis plusieurs années son soutien aux actions d'aide aux aidants des personnes du bel âge ainsi que des personnes en situation de handicap. L'aide aux aidants et l'amélioration des solutions de répit ont été définies dans les orientations des schémas départementaux 2017-2022 en faveur des personnes handicapées et des personnes du bel âge.

L'institut de la maladie d'Alzheimer (IMA), sis hôpital d'adultes de la Timone - bd Jean Moulin - 13385 Marseille cedex 5, et présidé par Monsieur Mathieu Ceccaldi (chef de service de neurologie-neuropsychologie au CHU de la Timone) a pour but de venir en aide aux familles et soignants non médicaux de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer afin de favoriser leur maintien à domicile.

Son action entre dans le cadre de la politique sociale et médico-sociale du Département en direction des personnes du bel âge. Le Département participe au financement de son fonctionnement depuis 1996.

Il est à noter que l'IMA a assuré le portage d'un dispositif expérimental de 2008 à 2011 appelé méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (Maia). Cette Maia est désormais portée par le centre gérontologique départemental (CGD) qui intervient sur l'ensemble de l'agglomération marseillaise. L'IMA continue à exercer une mission d'expertise méthodologique dans le portage de la Maia.

L'IMA réalise des accompagnements individuels et collectifs (consultations, collaboration aux projets du territoire, formations et enseignement), met à disposition un fonds documentaire et un site internet auprès des professionnels et des familles, participe au fonctionnement de l'antenne d'écoute et d'information Allô-Alzheimer.

Par ailleurs, l'IMA a développé depuis 2017 un pôle de ressources et d'actions culturelles, dédié au handicap neurocognitif de l'adulte. Les actions « visites et ateliers adaptés » dans les lieux culturels

ont été mises en œuvre et rencontrent un accueil très favorable de la part des personnes qui en bénéficient et des professionnels.

Pour 2019, il est proposé le renouvellement de la subvention à hauteur de 30 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL